
POLITIQUE

En vigueur le : 26 octobre 2011

Domaine : **Partenariats**

Révisée le :

PARTENARIATS

ÉNONCÉ :

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir est ouvert à des occasions de collaboration avec d'autres conseils scolaires, institutions, organismes et organisations communautaires dont les activités sont compatibles avec la mission et la vision du Conseil, afin de favoriser la croissance et l'épanouissement de la communauté catholique de langue française.

BUT :

Par cette politique le Conseil s'engage à :

- apporter au sein des écoles, des services complémentaires à ceux existant déjà ;
- maintenir dans ses écoles un climat favorable à la poursuite des objectifs d'éducation sans ingérence extérieure indue, à éviter que le personnel et les élèves, dans leurs milieux de travail et d'apprentissage, soient inondés de toutes sortes d'initiatives ;
- protéger ses élèves des initiatives, dont les activités encourageant les mauvaises habitudes de vie (tabac, aliments à faible valeur nutritive, alcool, etc.) ou de toutes initiatives visant l'exploitation des élèves.

À PRESCRIRE :

Le Conseil s'attend à ce que la direction de l'éducation émette les directives appropriées afin d'assurer que toute entente de partenariat :

- a) favorise l'avancement de l'éducation catholique de langue française ;
- b) soit cohérente avec la mission et la vision du Conseil ;
- c) contribue à la réussite scolaire des élèves ou à leur épanouissement;

PAR.2

d) puisse être terminée sur le champ si des doutes raisonnables permettent de croire que le partenaire n'agit pas en cohérence avec la mission et la vision du Conseil, ne peut pas honorer les termes de l'entente ou a caché certaines informations pertinentes;

e) favorise la croissance des communautés desservies par le Csc MonAvenir.

Il incombe à la direction de l'éducation, ou son/sa délégué(e), d'assurer l'élaboration des directives administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.